



La Pêche

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que lors d'une assemblée ordinaire tenue le 5 juin 2023, le conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté la résolution finale suivante :

RÉSOLUTION FINALE 23-133

ADOPTION DU RÈGLEMENT 643-001-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À L'ENTRETIEN DE TOUT SYSTÈME DE TRAITEMENT SECONDAIRE TERTIAIRE DE DÉSINFECTION PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET NUMÉRO 13-643 DANS LE BUT D'AUTORISER L'UTILISATION DE CE MODE DE TRAITEMENT POUR DESSERVIR LES BÂTIMENTS D'ADMINISTRATION PUBLIQUE OÙ L'ON EXERCE L'ACTIVITÉ CENTRALE DE BUREAU D'UN ORGANISME GOUVERNEMENTAL OU MUNICIPAL

Que ladite résolution est entrée en vigueur le 5 juin 2023 soit à la date d'émission du certificat de conformité, conformément à la Loi.

Que ladite résolution est déposée au bureau de la Municipalité sis au 1, route Principale Ouest à La Pêche (Québec), J0X 2W0, et cette résolution peut être consultée durant les heures normales d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité sous : <http://www.villelapeche.qc.ca/fr/municipalite/avis/>.

DONNÉ À LA PÊCHE, ce 6^e jour de juin 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
et Directrice générale adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, M^e Sylvie Loubier, greffière, directrice des affaires juridiques et directrice générale adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil et en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6^e jour de juin 2023.

M^e Sylvie Loubier
Greffière, Directrice des affaires juridiques
et Directrice générale adjointe